

**L**e dossier de candidature devra permettre de juger d'un réel engagement de la part de la collectivité. Il sera constitué d'une déclaration d'intention : lettre de motivation démontrant la volonté d'agir et la présence de moyens techniques d'ingénierie.

Formulaire de candidature à télécharger sur le site du [RSE3 Auvergne Rhône-Alpes](#)>[Comment contribuer](#)>[L'appel à projets](#)

et à retourner par courriel à :



[prse3.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr](mailto:prse3.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr)

avant le 30 septembre 2019

La sélection des candidats se fera par le groupe de pilotage PRSE3. Chaque lauréat sera informé dans les jours qui suivront.

Le démarrage de chaque projet interviendra avant la fin de l'année 2019.



## Appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 :

pour un accompagnement des collectivités  
qui s'engagent dans la préservation de la qualité de l'air

Cet appel à manifestation d'intérêt vise l'accompagnement technique par des experts (DREAL et Atmo, prestataire) des initiatives locales en faveur de la qualité de l'air pour la réduction des émissions de polluants atmosphériques et la mise en place d'actions de prévention. Les polluants ciblés sont principalement les particules fines, dioxyde d'azote, et ozone.

### Quels bénéfices attendus ?

Rendez visible votre engagement pour un environnement favorable à la santé.  
Devenez un acteur privilégié de la communauté du PRSE3 et soyez au plus près de l'actualité du plan.  
Renforcez votre savoir-faire au contact d'autres porteurs de projets.  
Bénéficiez des moyens de communication du PRSE3

### A qui s'adresse t'on ?

Tous les EPCI qui portent un Plan climat air énergie territorial (PCAET) ou un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), prioritairement ceux à proximité de grandes agglomérations, et ceux en dehors des zones couvertes par un plan de protection de l'atmosphère (PPA). D'ici la fin de l'année, les PPA de Lyon et Grenoble vont être mis en révision, ceux de Clermont et St Etienne sont prévus ensuite.

Le lien entre la qualité de l'environnement et la santé des populations n'est plus à démontrer et rencontre un intérêt croissant du grand public. Le 3<sup>ème</sup> plan régional de santé environnement (PRSE3) doit permettre de poursuivre les efforts entrepris depuis 10 ans en Auvergne Rhône-Alpes, pour aider les acteurs locaux à intégrer les enjeux de santé environnementale dans leurs actions d'amélioration du cadre de vie, et permettre de réduire les expositions environnementales impactant la santé des habitants.

Il est structuré en 3 axes stratégiques :



**Axe 1 :** Développer les compétences en matière de santé-environnement

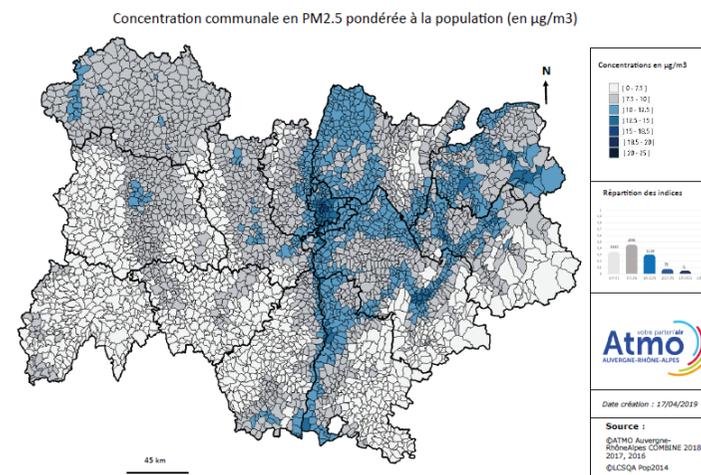


**Axe 2 :** Contribuer à réduire les surexpositions environnementales reconnues, dont l'action 11 « soutenir l'action locale en faveur de la qualité de l'air extérieur »



**Axe 3 :** améliorer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les politiques territoriales à vocation économique, sociale ou environnementale, dont l'action 16 « mettre en place des mesures visant à limiter la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux aléas climatiques »

La candidature porte sur l'élaboration d'un plan d'actions en faveur de la qualité de l'air, qui pourra concerner l'ensemble des secteurs d'activité avec des effets positifs sur la qualité de l'air et la prise en compte du changement climatique.



## Quels engagements ?

Le porteur d'action s'engage à :

- intégrer les actions lauréates dans ses démarches PCAET ou PLUi.
- produire un article présentant l'action réalisée, valorisable dans les documents de communication du PRSE3, notamment une plateforme internet (avec photo ou illustration + documents d'information ou de communication éventuellement créés lors de l'action),
- participer aux temps forts du PRSE3 qui valorisent son action.

Les porteurs du PRSE3 s'engagent à :

- organiser des temps forts, échanges de connaissances et de pratiques, entre acteurs pour un environnement favorable à la santé,
- accompagner les territoires pour l'identification des actions,
- orienter les territoires lauréats vers les dispositifs financiers pouvant être mobilisés pour des actions d'investissement,
- valoriser les actions sur une plateforme internet.

